

Décoction de prêle des champs

Préparation Naturelle Peu Préoccupante (PNPP) conformément à l'article L. 253-1 du code rural. Autorisé en tant que substance de base conformément à l'article 23 du règlement CE n° 1107/2009. Utilisable en agriculture biologique conformément à la réglementation européenne en vigueur.

Caractéristiques

Préparation liquide concentrée à utiliser après dilution issue d'une décoction dans l'eau de segments coupés et secs de coiffes aériennes stériles et de feuilles d'*Equisetum arvense* (prêle des champs). Pureté conforme aux spécifications de la pharmacopée européenne.

Type Concentré dispersible

ZNT - DAR - DRE Exempté

Usages et doses d'emploi

La décoction de prêle des champs (*Equisetum arvense*) n'est pas vendue en tant que produit phytosanitaire (PPP). Substance de base à utiliser en pulvérisation foliaire. Fiche de données de sécurité disponible sur quickfds.com

Culture	Maladie	Stade d'application	Nombre d'applications	Intervalle d'application	Dose d'emploi maximale	Volume d'eau
Arbre fruitier Pommier Pêcher	Cloque du pêcher Tavelure Oïdium	BBCH 53 à BBCH 67	2 à 6	7 jours	15 L/ha	500 à 1000 L/ha
Vigne	Mildiou Oïdium	BBCH 10 à BBCH 57	2 à 6	7 jours	5 L/ha	100 à 300 L/ha
Concombre	Oïdium Pourriture racinaire Fonte des semis	BBCH 19 à BBCH 49	2	3 à 4 jours	8,6 L/ha	300 L/ha
Tomate	Alternariose Septoriose	BBCH 51 à BBCH 59	2	14 jours	8,6 L/ha	300 L/ha
Fraise Framboise	Botrytis // Oïdium Mildiou Anthracnose	BBCH 10 à BBCH 89	4 à 8	5 à 14 jours	9,6 L/ha	300 L/ha
Pomme de terre	Mildiou // Oïdium Alternariose	BBCH 10 à BBCH 90	4 à 8	5 à 14 jours	9,6 L/ha	300 L/ha

Pour les cultures de concombre et tomate, respecter un délai avant récolte de 15 jours après traitement

Préparation

Remplir la cuve d'eau aux 3/4 puis verser puis verser la décoction de prêle des champs en dernier dans la cuve, terminer le remplissage en maintenant une agitation suffisante. Diluer uniquement la quantité nécessaire au traitement. Ne pas conserver de préparation diluée. Traiter immédiatement après la préparation.

Précautions d'emploi

Tenir hors de portée des enfants. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Se laver les mains après toute utilisation ou manipulation. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer lors de l'utilisation du produit. Lors de la manipulation, porter des gants et une combinaison de travail. Pour éviter toute projection dans les yeux, il est également recommandé de porter des lunettes de protection. Rapporter les équipements de protection individuelle (EPI) usagés dans un sac transluide à votre distributeur partenaire ECO EPI ou faire appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination de produits dangereux. Conserver dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière, hors gel.

Instructions pour l'élimination

RÉ-EMPLOI DE L'EMBALLAGE INTERDIT. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux. **En cas d'urgence, composer le 15 ou le 112 ou le centre anti-poison le plus proche.**

Distribué par :

DE SANGOSSE S.A.S.
Bonnell - CS 10005
47480 Pont-du-Casse
Tél. 05 53 69 36 30
www.desangosse.fr

DE SANGOSSE
by DSG

Fabriqué par :

BIOVITIS S.A.S.
36, rue Nicéphore Niépce
33510 Andernos-les-bains
Tél. 05 57 88 15 84
www.biovitis.fr

BIOVITIS
by DSG

Volume net : **10 L**

Masse nette : **10 kg**



Numéro de lot et date de fabrication :
voir sur le carton



3 463450 051300